

15.10.97

Université Lumière-Lyon II,
Faculté de Géographie, d'Histoire,
d'Histoire de l'Art et de Tourisme.

La diaspora
alsacienne et mosellane
dans la région lyonnaise
pendant la Seconde Guerre mondiale

Anne Berger
Mémoire de maîtrise
sous la direction de Laurent Douzou

- Septembre 1997 -

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DE LYON



37001 01513261 1

départements d'Alsace et de Lorraine ». Bien que cela ne figure pas dans les statuts, le rapport précise que « les industriels juifs en sont exclus ». Le but du groupement est de sauvegarder les intérêts et les droits des industriels et des grosses maisons de commerce français ayant leur siège dans l'un des départements annexés. Pour ce faire, l'association s'efforce de s'informer sur le sort réservé à leurs biens et propriétés « qui sont, paraît-il, des plus importantes au moyen de la presse allemande paraissant en Alsace et en Lorraine, ainsi qu'en Allemagne et en Suisse ». Rassemblées, ces informations constituent ensuite la matière d'un bulletin dont la parution est irrégulière.

3) *Associations culturelles*

Il existe également certaines associations culturelles. Dans le domaine théâtral, le Groupement artistique d'Alsace et de Lorraine monte divers spectacles. Au printemps 1941, il organise une tournée dans la région lyonnaise, au profit du Secours National. Une des représentations est présidée par Mgr Heintz qui participe à de nombreuses manifestations¹⁶³.

En outre, des associations existantes avant l'annexion tendent à se recomposer, comme le Photo-Club de Strasbourg. Ce club organise une exposition de photographies à Lyon, sur les deux thèmes suivants : l'Alsace et la Lorraine ou les autres régions de France et les colonies. Patronnée par la Chambre de Commerce de Strasbourg, repliée dans la ville, l'exposition est présentée à l'occasion de la Foire de Lyon, entre le 26 septembre et le 3 octobre 1942.

4) *Aide matérielle et morale*

La plupart des associations ont pour objectif l'entraide matérielle et morale entre les réfugiés. A Lyon, première escale pour les expulsés et certains évadés, elles sont nombreuses. Certaines d'entre elles figurent dans les recueils des actes administratifs de la Préfecture du Rhône¹⁶⁴ :

- Association lyonnaise d'entraide aux réfugiés alsaciens, lorrains et frontaliers, déclarée le 12 décembre 1939, siégeant 26, rue Victor Hugo à Lyon (locaux du Centre d'Orientation et d'Aide Sociale) : « Aide morale et matérielle aux réfugiés alsaciens, lorrains et frontaliers de nationalité française » ;

¹⁶³ in *L'Echo des Réfugiés*, 9/03/1941.

¹⁶⁴ ADR, *Recueil des actes administratifs*, n°129 à 131.

- Association des Expulsés et Réfugiés d'Alsace et de Lorraine (AERAL, 17/09/1940, 82 bis chemin Feuillat, Lyon) : « Venir en aide et sauvegarder les intérêts des personnes qui ont dû quitter les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, ainsi que des régions limitrophes, à la suite de l'occupation allemande » ;

- Œuvre des Petits Alsaciens et des Petits Lorrains (20/12/1940, 66 quai Jules Courmont, Lyon) : « Secours aux petits Lorrains » ;

- Amicale des Expulsés et Exilés de l'Est (31/07/1941, 5 et 7 rue Mulet, Maison d'Œuvre catholique, Lyon) : « Entraide morale et matérielle entre ses membres » ;

- Associations des Familles Nombreuses d'Alsace et de Lorraine (02/04/1942, 17, rue Auguste Comte, Lyon) : « Toutes œuvre d'entraide, d'assistance et de bienfaisance, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières y ayant trait ».

Ces associations partagent le même objectif de défense et d'entraide. Leur foisonnement tend à témoigner de l'incapacité d'unir les voix des réfugiés. D'autant plus que deux d'entre elles s'adressent spécifiquement aux Mosellans. Mais plutôt qu'un doute sur la cohésion des réfugiés, cette disparité suggère davantage la complexité de la société qui vise à l'accomplissement de la diaspora. D'autre part, la singularité de certaines situations, comme celle des jeunes réfugiés, légitime également le compartimentage associatif.

B) Les associations de jeunes réfugiés

Proies privilégiées du nazisme, les jeunes sont nombreux à affronter les dangers de l'évasion afin d'échapper à l'embrigadement dans les diverses organisations national-socialistes. Ces nouveaux arrivants viennent grossir le lot des jeunes réfugiés et expulsés. Arrivés seuls ou avec leur famille, les jeunes réfugiés, souvent démunis, contribuent également au foisonnement associatif et créent des mouvements d'entraide et de défense.

1) *L'Amicale des Etudiants d'Alsace et de Lorraine à Lyon*

Bien que l'Université de Strasbourg soit repliée à Clermont-Ferrand, la ville de Lyon accueille un grand nombre d'étudiants, notamment des théologiens qui intègrent le Séminaire¹⁶⁵.

La déclaration de l'Amicale des Etudiants d'Alsace et de Lorraine à Lyon paraît au Journal Officiel le 23 juin 1942. Néanmoins, l'Amicale est déjà constituée en janvier 1942, et

renseignements. L'abbé Hocquart, adhérent au groupement, fait l'objet en décembre 1941 d'une enquête visant également l'action du GEM, soupçonné de diffuser le journal *Vérités*. Le rapport transmis au Préfet du Rhône souligne que « l'activité du groupement des Expulsés de la Moselle donne un certain crédit [à ces] renseignements ; en effet, il adresse des communications fréquentes à l'Ambassade des Etats-Unis, ses dirigeants ne cachent pas leur sympathie pour l'Angleterre et ont déjà fait distribuer à Lyon des tracts anglophiles il y a un an¹⁸² ». Et le commissaire des renseignements généraux suggère l'ouverture d'une information permettant de procéder à une perquisition afin d'établir de façon certaine le rôle du GEM dans l'impression et la distribution de *Vérités*.

La spécificité lorraine du GEM, dont il se défend, est sévèrement critiquée par une organisation rivale. Le GERAL en effet dénonce dans cette initiative une tentative « séparatiste », prompte à disloquer la diaspora.

D) Le GERAL

Le GERAL, Groupement des Expulsés et Réfugiés d'Alsace et de Lorraine, est créé début août 1940 à Clermont-Ferrand par des évacués restés en zone libre. Le 11 janvier, lors de sa constitution définitive, le groupement doit abandonner le terme « expulsés » ; il devient alors le Groupement des Réfugiés d'Alsace et de Lorraine. Dirigé par Félix Carré de Malberg, premier président honoraire de la Cour d'Appel de Colmar, le GERAL s'installe dans les locaux du service des réfugiés à la préfecture du Puy-de-Dôme. Cette installation lui confère un caractère officiel, que son comité souligne en ces termes : « Encouragés par la sollicitude du gouvernement pour les Français d'Alsace et de Lorraine, expulsés de leurs foyers ou empêchés d'y retourner par leurs sentiments de fidélité à la patrie, nous décidâmes de susciter à travers toute la France inoccupée un vaste réseau de groupement GERAL¹⁸³ ». Une section Rhône du GERAL est créée le 15 février 1942 dans un restaurant lyonnais. Le montant de la cotisation est de cinq francs pour les allocataires et de vingt-cinq francs pour les autres réfugiés. La moitié de la somme versée sert au financement du bureau central à Clermont-Ferrand. Par ailleurs, le GERAL publie également un journal, à partir du 10 avril 1941. Bimensuel intitulé *La Voix du GERAL*, il est édité à Clermont-Ferrand. Il s'adresse aux membres de l'association et est interdit le 10 octobre 1943.

¹⁸² ADR, 45 W 37, 01/12/1941.

¹⁸³ Cité par Alphonse Irjud, in *Saisons d'Alsace*, n°117, p.187.

Dès la création de ce groupement, l'Association d'Entraide des Réfugiés d'Alsace et de Lorraine, l'AERAL, présente un projet de fusion des deux associations.

1) L'AERAL

Ce mouvement d'entraide, organisation rivale du GEM, naît à Lyon le 17 septembre 1940, sous l'appellation Association des Expulsés et Réfugiés d'Alsace et de Lorraine. Il est dirigé par un administrateur de l'Electricité de Strasbourg, entouré par un industriel de Sainte-Marie-aux-Mines et un commerçant strasbourgeois. Ses locaux, 82 bis chemin Feuillat, sont mis à disposition par M. Garnier, président d'honneur de l'association. Depuis le mois d'octobre 1940, l'AERAL dispose d'un bureau de réception et de renseignement au Palais de la Foire.

L'association, dont « le rôle est de prendre des initiatives utiles et de signaler aux autorités les préoccupations et les besoins des expulsés et des réfugiés, de sauvegarder leurs droits au sujet des pertes subies », cite évasivement les « plusieurs milliers de membres » qui la constituent¹⁸⁴. En juin 1941, le nombre des membres et adhérents est de 1371¹⁸⁵. Travaillant en étroite collaboration avec le Service des Réfugiés de la préfecture du Rhône, l'AERAL, à partir du mois d'octobre 1940, et ce avant le relais du Secours National, prend en charge l'aide matérielle aux réfugiés en distribuant vêtements, linge, chaussures ou liquidités. Elle se soucie également du reclassement professionnel des réfugiés, et diffuse des offres d'emploi.

Dès la naissance du projet de création d'une section départementale du GERAL dans le Rhône, l'AERAL, dont le bilan est mitigé, suggère la fusion des deux associations. En effet, malgré la somme de 25.000 francs remise par des donateurs lyonnais, permettant l'achat et la distribution de vêtements, l'éparpillement des quelque 2000 membres dans la région lyonnaise, qui ne peuvent pas toujours payer leurs cotisations, favorise ce projet de fusion, réalisé en mai 1942.

2) Le GERAL à l'heure de la Libération

La section Rhône du GERAL organise une réunion le 17 septembre 1944 au Palais de la Bourse à Lyon. Rassemblant environ 300 personnes, cette réunion consiste surtout en « une prise de contact destinée à recueillir des suggestions concernant les différents problèmes à

¹⁸⁴ in *L'Echo des Réfugiés*, 11/05/1941.

¹⁸⁵ in *L'Echo des Réfugiés*, 22/06/1941.

régler avant le rapatriement des réfugiés des départements du Rhin et de la Moselle¹⁸⁶ ». Sont présents à la tribune, des notables alsaciens et mosellans, dont un sénateur et le secrétaire de la Chambre de Commerce de Strasbourg. Suite à une réunion tenue par Jacques d'Alsace, alias Paul Kalb, chef du service des Affaires d'Alsace et de Lorraine au ministère de l'Intérieur à Paris, les organisateurs rassurent le public quant aux mesures envisagées par le gouvernement dans les départements annexés : « Toutes les lois allemandes introduites (...) seront annulées d'un trait de plume¹⁸⁷ ». Un appel est lancé demandant aux réfugiés de ne pas tenter de rentrer isolément, précisant que les industriels pourront rentrer le moment venu, munis d'un laissez-passer spécial, « et des capitaux ont été prévus pour permettre la remise en marche des industries ».

Enfin, avant de lever la séance, le GERAL « adresse l'hommage respectueux de sa profonde reconnaissance et de sa vive gratitude au Général de Gaulle qui, en juin 1940, sauva l'honneur de la Patrie (...), et assure le Gouvernement de la République de l'indéfectible attachement de tous ses adhérents à la France une et indivisible ».

Depuis sa création, le GERAL milite pour l'union des diverses organisations de réfugiés. La section Rhône dénonce notamment le GEM, qui s'obstine à refuser tout projet de réunion, voire de rapprochement. Reste à déterminer si l'éparpillement associatif nuit à l'existence d'une diaspora.

E) Vers une mémoire collective plurielle ?

1) Rivalités et émulations

Une telle foison de groupements ouvre, presque naturellement, la voie à la discorde et à la concurrence. La mésentente est parfois sévère. Elle oppose notamment les deux groupements de taille que sont le GEM et le GERAL ; et un des champs de bataille investi, de façon pudique mais publique, effacée mais effective, est celui de la presse. S'engagent dans cette compétition, *L'Echo des Réfugiés*, *Le Lorrain* et *La Voix du GERAL*, bulletin de l'organisation éponyme. *Le Lorrain*, né à l'instigation de Mgr Heintz, inscrit son programme dans le triptyque « Dieu, Famille, Patrie ». Cela lui attire les foudres de *La Voix du GERAL* qui lui reproche d'être « le périodique d'une minorité de Lorrains catholiques », alors qu'elle

¹⁸⁶ ADR, 182 W 17, 18/04/1944.

¹⁸⁷ *Ibid.*

urce: Alsace; la grande encyclopédie des années de guerre --- cote CHA9 HRS210A1



SUR LA LIGNE DE DÉMARICATION.

Ferrand, l'université de Strasbourg poursuit son enseignement malgré le retour forcé, au printemps 1941, de la B.N.U., des bibliothèques et laboratoires des facultés, les demandes de fermeture et les menaces, enfin les interventions tragiques des autorités allemandes. Il en est de même des écoles normales, de la chambre de commerce de Strasbourg, etc...

A Lyon, le centre d'accueil installé dans les halles de la foire fournit la première aide aux expulsés avant leur dispersion vers les localités d'accueil. Il est dirigé par mademoiselle Ségolène de Wendel, qui sera arrêtée et déportée en janvier 1943, et l'avocat colmarien Jean-Paul Kalb qui s'évadera en Angleterre après l'entrée de la Wehrmacht en zone libre. Le préfet de Metz, Charles Bourrat, se préoccupe particulièrement des Mosellans. Un reliquat important du crédit consenti par le gouvernement au Comité pour l'économie alsacienne fondé à l'automne 1938 est utilisé pour les premiers secours grâce au président du CIAL, Jean Wenger-Valentin.

L'arrivée massive des expulsés a fait naître plusieurs organisations pour la défense des droits matériels et le regroupement des familles dispersées. Le Groupement des expulsés de la Moselle (GEM) fondé le 21 août 1940 à Lyon par un notaire et un fonctionnaire de la ville de Metz recueille de prime abord l'adhésion d'une fraction importante des expulsés « pour accueillir, reconforter, conseiller les arri-



PAUL REBSTOCK
PENDANT LA GUERRE.

France par les petits Lysander : rapports, lettres personnelles, extraits de presse, etc. Ensuite, il fallait traiter l'ensemble de cette récolte. Paul Michel a été particulièrement marqué par certains documents subtilisés dans les poches des manteaux d'officiers allemands fréquentant les bars et les restaurants parisiens : des photos manifestement prises par eux-mêmes de scènes de pendaison, de tortures sur le front de l'est.

A la BBC, il y avait déjà le « quart d'heure français du soir », assuré par Jacques d'Alsace, pseudonyme de l'avocat colmarien Jacques Kalb. Il parla ensuite à Radio-Alger. Peu après l'affectation de Paul Michel, les Britanniques s'adressèrent au BCRA en vue d'obtenir les services d'un agent parlant l'alsacien. Il s'agissait d'adresser des messages à la population annexée de fait pour contrebalancer la propagande nazie et préparer le terrain pour l'arrivée des Alliés. Aussitôt désigné, Paul Michel fut soumis à un essai qui s'avéra concluant. Il obtint donc une émission bihebdomadaire à la BBC, intitulée « Un officier strasbourgeois vous parle en dialecte ». Il parla deux fois par semaine, mardi et vendredi, durant trois minutes et demie, entre 18 h 30 et 18 h 45. Familier dès lors des locaux de la BBC, il reçut le surnom de « The little Alsatian » en raison de sa petite taille. Il remplit cette fonction parallèlement à la première jusqu'au moment du débarquement.

Le BCRA disposait d'une importante documentation sur la situation en Alsace et sur celle des Alsaciens vivant en France occupée. Paul Michel pouvait y puiser pour choisir le thème de ses interventions. La propagande allemande en Alsace ne lui était pas inconnue puisqu'il avait la possibilité de lire des *Strassburger Neueste Nachrichten* parvenues à Londres via la Suisse. Il fallait faire échouer cette propagande et mettre fin à l'attentisme en révélant la situation réelle de la guerre, en dénonçant les traîtres déjà démasqués, etc.

Les textes originaux du message radiodiffusé étaient en français. Certains avaient un caractère très élaboré du point de vue de la documentation, résultat d'une rédaction plus large. D'autres, par contre, sont purement polémiques, visant des personnes précises, comme le rédacteur des *SNV*, Franz Moraller. Paul Michel procédait à une tra-



CARTE DE PAUL REBSTOCK
SOUS SON NOM DE GUERRE :
PAUL MICHEL.